

Discours des vœux à la population 12 janvier 2018

Monsieur le Sénateur François-Noël BUFFET a demandé à être excusé.

Monsieur le Député de circonscription,
Madame le Maire de Sainte Foy Lès Lyon, Véronique SARSELLI,
Madame la Conseillère régionale, Alice de Malliard,
Mesdames, Messieurs les représentants des autorités civiles, militaires et religieuses, de la Police Municipale,
Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement, les directrices d'écoles,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal,
Chers Tassilunois,
Chères familles Tassilunoises,

Je suis très heureux de vous accueillir à l'Espace Culturel L'Atrium à l'occasion de cette traditionnelle et ô combien attendue, cérémonie des vœux.

Je tiens à remercier les agents de la ville pour cette belle organisation qui permet de nous réunir dans cette salle Marivaux, équipée de nouveaux gradins, que certains d'entre vous ont déjà pu découvrir en assistant à des spectacles de la nouvelle saison culturelle, laquelle a déjà attiré un public très

nombreux pour ses premiers rendez-vous. Ne manquez surtout pas les prochains spectacles.

Je constate que vous êtes toujours plus nombreux, présents ce soir, pour témoigner l'intérêt que vous portez à l'action de la Municipalité.

Avec mon équipe, nous vous en sommes très reconnaissants.

Cette année encore, en France et à travers le monde, 1383 personnes sont décédées et 1784 autres blessées, toutes victimes d'attentats. Des milliers de familles touchées, meurtries à jamais, partout à travers la planète. Je pense aussi aux familles plus proches de nous, de vous, qui ont perdu un être cher.

A toutes les forces de sécurité de notre pays mobilisées au quotidien auprès des victimes et pour notre protection, j'adresse, en votre nom, notre reconnaissance commune.

Avant d'évoquer les actions menées en 2017, je veux vous présenter, au nom du Conseil municipal et en mon nom, des vœux de santé, de réussite, de bonheur à vous-mêmes et à vos familles.

Nous devons aborder 2018 avec confiance et détermination. En ce qui nous concerne, avec mes adjoints et conseillers délégués, c'est vous, chers Tassilunois, vous, qui nous donnez

ces raisons et la volonté d'agir pour mener les projets que vous avez choisi de soutenir.

Plusieurs familles, de nouveaux habitants sont arrivés sur notre commune en 2017 et sont ici présents ce soir.

C'est bien entendu avec un immense plaisir que nous les accueillons.

La Ville a été distinguée, à plusieurs reprises cette année, comme ville active et sportive, ville amie des aînés, pour la préservation de son patrimoine et pour son engagement en faveur des citoyens porteurs d'un handicap.

Il ne s'agit pas de se féliciter.

Néanmoins, il est réconfortant d'être reconnu pour un engagement, un travail accompli par nos agents, par nous élus, pour faire de notre ville, un bel endroit agréable où il fait bon vivre.

C'est à cela que nous nous attelons au quotidien, et cela nous motive à poursuivre dans ce sens.

Cette année, nous avons installé une aire de jeux pour enfants au parc de la Vernique, nous avons organisé une première chasse aux œufs de Pâques pour les plus petits qui vient compléter les diverses manifestations que la Ville leur propose.

Nous avons organisé la première fête du Méginand avec un pique-nique chez notre agriculteur-éleveur Jean-Marc Faye, après un parcours randonnée dans notre forêt, avec découverte de la faune et de la flore. Permettre aux Tassilunois de découvrir cet élément de notre patrimoine naturel local parfois encore méconnu, tel est notre souhait.

Nous avons organisé les premiers afterworks et petits déjeuners de nos entreprises, pour qu'elles se connaissent entre elles, pour créer des synergies, pour nous permettre de les identifier et de mieux les accompagner. Comme je le dis, si nos commerces, si nos entreprises ne se portent pas bien, nous Tassilunois n'allons pas bien, et la ville aussi. Vous le voyez, la ville est présente aux côtés de ses chefs d'entreprises, artisans et commerçants.

La Ville a signé un partenariat avec le mix coworking pour accompagner les créateurs, les entrepreneurs, Tassilunois qui se lancent.

Pour préserver ses marchés forains, pour en garantir la qualité, pour inciter les Tassilunois à les fréquenter, la Ville a organisé la fête des fruits et légumes frais, le premier marché de Noël au Bourg et, je n'oublie pas la 1ère fête de la gastronomie appréciée par tous les participants, les artisans des métiers de bouche et restaurateurs locaux.

La tenue du 2^{ème} rendez-vous régional de la sécurité et des polices municipales. Ce temps a été une nouvelle fois un succès. C'est une reconnaissance pour notre ville.

Le développement du fonds DVD à la médiathèque qui rencontre un franc succès, la mise en place d'un Speed-Booking, la poursuite de l'opération « partir en livres », la création d'un espace de travail-salle d'étude pour nos jeunes qui préparent le brevet ou le bac. En parlant de la Médiathèque, un nom lui a été choisi suite à la consultation des habitants et l'avis de la commission animation : ce sera MédiaLune.

L'Espace Culturel L'Atrium n'est pas en reste avec la réception de sa nouvelle tribune télescopique de 430 fauteuils plus confortable, sa scène rafraîchie, ses éclairages modifiés et sa galerie Forestier remise à neuf. Vous associez l'ensemble à une programmation de qualité et notre Espace Culturel voit sa fréquentation augmenter.

Le déploiement des caméras de vidéosurveillance, à proximité des écoles et crèches les interphones vidéo et les boutons SOS dans les écoles est achevé depuis le mois de décembre 2017

Le déploiement de la vidéo surveillance qui complète le dispositif prévu sur la ville devrait être achevé d'ici la fin de l'année 2018.

Toujours dans le registre des écoles, le dossier du Pôle Petite Enfance d'Alaï est bouclé et doit nous amener à déposer le permis de construire dans les prochains jours. Je vous rappelle que l'ouverture est prévue pour le début de l'année 2019, et le pôle proposera 72 places réparties entre la crèche, le jardin d'enfant et le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s. Le coût est de 3.5M€ TTC.

Cet équipement répond à un objectif central de notre politique : une école, un équipement petite-enfance, un jardin en proximité dans chaque quartier.

Autres programmes finalisés en 2017, ceux qui concernent l'extension des écoles Leclerc et Prévert et la création de l'école dans le quartier Demi-Lune avenue Victor Hugo.

Cette création indispensable au maillage du territoire permettra de désengorger les écoles du centre-ville et de proposer aux familles une offre scolaire proche de leur domicile. Pour mémoire, 5 classes dont 2 maternelles et 3 élémentaires sont prévues. A terme, ce seront 8 classes qui formeront cette nouvelle école. Les travaux vont débiter cette année.

C'est aussi le projet de requalification du secteur de la poste du Bourg que nous engagerons après consultation des habitants du quartier d'ici fin janvier.

La Maison des Familles, dont les travaux vont également débiter sous peu. Nous avons pris un peu de retard, la Ville ayant à cœur de parfaire les conditions techniques d'accueil des personnes en situation de handicap. Chacun doit pouvoir y apporter sa pierre, son idée. Elle se construira en fait avec vous. Venez faire vivre avec nous votre Maison des Familles.

L'accueil des personnes en situation de handicap est une de nos priorités, de même que l'aide aux aidants.

La Ville, depuis 2014, est fortement investie.

Entre les stages sportifs et culturels proposés à nos Tassilunois porteurs d'un handicap, par l'organisation d'un forum qui aborde ces questions, par l'édition d'un tout nouveau guide des services pour les personnes en situation de handicap et leurs proches, par la mise en place d'une halte répit, tout est fait pour vous faciliter la vie. L'UNAPEI d'ailleurs à certifié la Ville pour nos actions.

Vous l'avez compris, la Ville est entièrement tournée vers ses habitants, vers la famille, vers vous. C'est cela avoir une attention pour chacun.

Tassin la Demi-Lune première ville aidante de la Métropole, c'est du concret.

D'ailleurs, lorsque la Fondation France Répit est venue nous trouver pour nous proposer d'accueillir la première Maison de

Répit en France, inutile de vous dire que ce projet nous parlait vraiment, comme inscrit dans nos gênes, et nous ne pouvions qu'être favorables.

Vis-à-vis des séniors, grâce à notre attention, nos actions, Tassin La Demi - Lune est membre du réseau mondial des « villes amies des ainés ». Cela nous permet de regarder ce qui se fait ailleurs, de bénéficier de conseils afin de toujours améliorer la vie de nos ainés.

La Ville a accueilli le 1^{er} salon régional dédié aux seniors. Salon qui a rencontré un vif succès.

De quoi parlons-nous en définitive lorsque j'évoque tous ces sujets ? De nos engagements et du respect de ceux-ci, tout simplement. De notre politique en faveur de tous les Tassilunois.

Un nouveau magazine que vous allez découvrir à compter de demain sera désormais distribué chaque mois pour mieux vous informer en lien avec l'actualité de la vie municipale. La place à l'expression des groupes politiques sera améliorée puisque désormais 11 numéros au lieu de 4 et 15000 signes pour la rédaction des tribunes libres au lieu de 10000 seront à disposition.

Chacun s'y retrouvera avec ce nouveau Mag', encore plus proches des Tassilunois.

Si l'année 2017 aura été globalement positive, il reste quelques projets d'équipements qui ont pris du retard, notamment sportifs.

La construction d'un gymnase au bourg, en partenariat avec l'institution Saint-Joseph. La multiplicité des intervenants rend complexe le dossier, notamment sur ses aspects juridiques. Mais rien n'arrête le sportif, ni le projet.

De juridique, il en est question avec le projet de couverture des deux courts de tennis au stade du Sauze qui ont fait l'objet d'une suspension des travaux, ordonné par un juge. De cette décision, 2 courts sur 4 sont suspendus.

La Ville, avec le CRAN Tennis, a cherché et trouvé des solutions pour permettre la pratique de ce sport, même si la situation est inconfortable pour tous.

La Ville mène, je puis vous l'assurer, une réflexion pour trouver une solution "in situ" réaliste et adaptée.

Tout a été dit ou presque sur cette affaire, jusqu'à traiter les élus et les agents de la ville que je résumerais par "*idiots du village*"... *C'est sûr... car je connais un avocat qui... ce dossier était mal ficelé...c'est pas net, etc...*

Bref, la Ville, les élus, les agents montent des projets, des programmes, depuis des années, des décennies, accompagnés d'architectes, de maitrises d'œuvres, d'avocats,

et voilà que, tout un coup, à les entendre, ils sont tous devenus fous, des bricoleurs.

Non, on ne bricole pas à Tassin La Demi-Lune !

Nous sommes des gens sérieux, responsables et on ne joue pas à la roulette avec l'argent du contribuable.

Si certains en doutent, en revanche, la Métropole, l'Association Contribuables Actifs du Nord-Ouest Lyonnais, tous le savent et le disent. Notre ville est sérieuse et est la plus économe dans sa strate !

De juridique, il en est question également avec le terrain des maraîchers, pour lequel la Ville recherche une solution en partenariat avec les parties prenantes.

C'est l'occasion pour moi de vous préciser que la justice a tout récemment donné raison à la Métropole (quant au classement du terrain), contre le recours déposé par les parties adverses. La Métropole ayant suivi en cela notre souhait.

Il y a peu de temps, je lisais dans la presse, qu'une certaine opposition, avait demandé à la Préfecture de ne pas suivre la volonté de la Ville dans son projet nommé : Equipements public du Parc de Raude. Point de crèche, de groupe scolaire, de parc pour accueillir les familles, d'espace de loisirs et des équipements sportifs pour tous et ludiques, accessibles à tous.

Que cherche-t-elle ? Dans l'intérêt de qui ? Pas des habitants, c'est sûr. Cette opposition voulant voir sans doute en lieu et place des barres d'immeubles... Plus on bétonne, plus on paupérise... étrange cette volonté... et j'en arrive à la pénalité infligée par l'Etat à la ville sur les logements sociaux et au PLUH.

Vous le savez, nous le savons tous, il est de plus en plus difficile de circuler dans notre ville. Notre ville souffre d'une carence de cadence de niveau de service en transport en commun. Notre ville est la porte d'entrée de tout l'ouest lyonnais. Tous passent par chez nous pour se rendre à Lyon. Les conséquences immédiates ? Saturation des grands axes à 97 et 99%, et la ville a été contrainte de créer des zones payantes.

La principale raison ? Les gens, qui habitent les communes voisines ou éloignées, garaient leurs voitures dans nos rues et se rendaient en bus ou train à leur travail... A qui cela nuisait-il ? A nos commerçants et aux Tassilunois.

La tarification mise en place n'est vraiment pas faite pour vous pénaliser... C'est simple, il faut juste mettre un ticket de stationnement. La ville ne vise pas l'usage de l'automobile. Elle veut améliorer l'usage de l'espace public et le partager mieux.

La Ville de Tassin la Demi-Lune a connu une croissance démographique importante, et, dans le même temps, les axes de circulations sont restés les mêmes. Nos écoles publiques, nos équipements sportifs et culturels n'ont pas été repensés, calibrés, adaptés. Le travail est en cours.

Vous ajoutez à cela une loi portée par la technostructure parisienne certainement pas rompue à la gestion d'une ville de province et vous vous retrouvez à construire x centaines de logements, la loi vous y contraignant.

Vous avez des journalistes, des associations, qui, au lieu de travailler le dossier, font dans le sensationnel et ne prennent pas en compte la réalité...

Si vous le voulez, arrêtons-nous un instant sur ce sujet.

Chercher à loger nos compatriotes les plus défavorisés est une noble cause que personne ne peut contester. Il s'agit de permettre aux faibles revenus et mal logés de pouvoir accéder à des logements aménagés ou construits selon des critères spécifiques.

Les conditions de ressources permettant d'accéder à un logement social correspondraient à plus de 60% d'ayants droit.

Or, selon l'INSEE, 58% des français sont propriétaires de leur logement et 42% sont locataires dont 18% dans le secteur aidé.

A priori les propriétaires ne sont pas en demandes de logements sociaux et, par définition, les 18% qui habitent déjà dans des logements sociaux ne sont plus des ayants droit dans le besoin.

C'est donc parmi des locataires en secteur libre ou des jeunes quittant le foyer familial que se trouvent les demandeurs de logements sociaux qui, en raison de leurs faibles revenus, souvent conjoncturels, sont confrontés aux coûts des loyers du secteur libre.

En 2016, d'après la Fondation Abbé Pierre, il y avait en France 4 millions de mal logés, soit 6% de la population.

Ce chiffre correspond aux 1,9 million de demandes de logements sociaux enregistrées par le Ministère en 2016, soit également 6% du total des logements.

De ces chiffres, on constate que le nombre des ayants droit théoriques (60% des français) est a minima 10 fois supérieur à celui des "ayants besoin" réels (6%).

La confusion entre ayants droit et ayants besoin introduit une connotation misérabiliste purement démagogique.

Mais le plus aberrant, selon la Cour des Comptes, est que, parmi les 18% de locataires de logements sociaux, environ la moitié ne sont même plus des ayants droits !

On peut en déduire que pour loger tous les ayants droit, soit 6% de mal logés en demande de logement social 9% déjà logés, 15% de logements sociaux devraient suffire.

En 2015, sur les 1 981 communes de France soumises à la Loi SRU, 1 115 ne respectaient pas leurs obligations légales. Ce dernier chiffre est en augmentation en 2016 (1 218), ce qui montre bien qu'il n'y a pas de rattrapage, au contraire.

La majorité des communes ne parviendra pas à respecter la loi SRU en 2025, malgré tous les efforts déployés pour construire ou aménager des logements sociaux. C'est juste impensable et surréaliste.

Pour payer les pénalités, les municipalités devront soit prendre sur leurs budgets d'investissement, souscrire un emprunt, subir une amputation des dotations de l'Etat.

Ce sera au détriment des finances de la commune.

Les services et les équipements municipaux nécessaires seront impactés et évidemment ciblés. Car il faut bien trouver comment les faire et poser les bonnes questions.

La première question est qui les réalise ? Et bien évidemment la seconde, qui les finance ?

La réponse à la première est : la collectivité (commune, Métropole, ...). La réponse à la seconde est : le contribuable.

La réponse aux deux : VOUS !

Le but premier de la Loi dite SRU est de procurer des logements aux mal logés. Or, ce n'est pas en appauvrissant les communes et en les obligeant à augmenter les impôts que l'Etat va réduire le nombre des ayants droit à des aides y afférant.

La question qui se pose, c'est de savoir quel est le nombre nécessaire et suffisant de logements sociaux qu'il faudrait pour satisfaire aux besoins, et cela sans démagogie.

Tout le problème tourne autour du Droit au maintien dans les lieux étendu aux enfants des premiers ayants droit et qui empêche un trop grand nombre de logements sociaux de remplir leur fonction de base, c'est-à-dire de loger des familles dans le besoin.

La Cour des Comptes elle-même suggère de revoir ce "Droit au maintien" qui est obsolète.

Nous à Tassin la Demi-Lune, notre priorité a été de juguler l'hémorragie, de restreindre la construction de logements. Je ne parle pas d'HLM, ou de logements sociaux, je parle de toutes constructions.

La Préfecture n'est pas contente et nous pénalise, parce que la loi l'y contraint, mais je vous le dis, les promoteurs, également, ne sont pas contents du tout. On discute, on refuse des PC. Non pas pour se faire plaisir mais bien parce qu'il nous faut déjà résoudre d'autres problèmes...

Accueil des enfants dans les crèches, dans les écoles, que nous devons rénover, adapter aux nouvelles normes voire construire au plus près des lieux de résidences. Y compris pour les équipements sportifs...

Mais là où Lyon peut bénéficier d'aides à la construction d'une école, d'un gymnase, il n'en est pas de même pour notre Ville qui ne doit compter que sur elle-même... un gymnase ou une petite école, c'est à peu près 4 à 5 millions d'euros selon, que la Ville doit déboursier...

Dans ces conditions, la pénalité de notre ville va donc être majorée, mais nous n'avons pas d'autres choix. Le nôtre étant le meilleur.

Pour autant le dialogue est nécessaire avec l'Etat et je m'y emploie avec la conviction que nos réalités peuvent être considérées avec objectivité dans un contrat respectueux des intérêts de la commune.

Vous constatez, à l'énoncé de ces réalisations, que notre détermination est intacte et notre mobilisation totale pour tenir les objectifs du Plan de Mandat dont nous vous rendons compte chaque année de l'avancée.

Fort de la confiance que vous nous témoignez, nous continuerons avec la même énergie à servir les projets prioritaires pour les Tassilunois et pour notre ville que nous aimons tous.

Une ville comme Tassin la Demi-Lune qui atteint 23 000 habitants, se pense à la fois sur le long terme, je viens d'en parler, et dans la proximité.

En effet, il n'y a pas que les équipements qui participent de la qualité de notre cadre de vie.

C'est aussi par les rendez-vous thématiques, les manifestations, les moments festifs que son cœur bat aussi.

Et le cœur de Tassin la Demi-Lune bat fort !

Aujourd'hui, nous travaillons sur des événements régionaux comme, en mai 2018, avec l'organisation du 1^{er} salon sur la beauté et la dermo-cosmétologie. La Ville s'investit sur ce créneau de grande qualité technologique.

En octobre, ce sera l'accueil du 33^{ème} Cross National des Polices Municipales, et du 1^{er} concours national de Tir, en marge du rendez-vous régional de la sécurité. Nous poursuivrons la mise en œuvre du jumelage de notre Ville.

La satisfaction de porter ces projets, de les réaliser, se mesure à l'aune du contexte financier très tendu que nous subissons.

Très bonne gestionnaire, comme le souligne l'association CANOL, Tassin la Demi-Lune n'en déplore pas moins l'impact brutal et durable de la baisse constante de la Dotation Globale de Fonctionnement depuis 2013, décidée par le gouvernement. Cela représente 5,2 millions d'euros en cumul cette année. C'est le coût d'un gymnase ou d'une école maternelle !

Malgré cela, nous parvenons, cette année encore, à construire un budget sans augmenter les impôts locaux. C'est

un engagement de campagne. Notre recours à l'emprunt se poursuit, néanmoins, dans la limite de ce qui est raisonnable et supportable par la ville.

J'aime Tassin la Demi-Lune ! J'aime ma commune, pour laquelle ma détermination est totale !

J'ai à cœur de relever avec mon équipe les défis de demain et préparer l'avenir.

Avant de vous rejoindre, je tiens à remercier mon Conseil municipal et les agents pour le travail accompli, les efforts fournis tout au long de cette année. Avec une mention particulière au service des espaces verts qui a fabriqué et ajouté les rois mages à cette magnifique crèche mise en place devant la mairie, qui, cette année encore, aura remporté un beau succès, chez nous, vu le nombre de personnes, d'enfants qui se sont faits prendre en photo devant et à la lecture des messages reçus en mairie et sur le terrain.

Pour l'heure, et simplement, à toutes et tous, à Tassin la Demi-Lune et aux Tassilunois, je souhaite une bonne année 2018 !

Merci pour votre écoute.